



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**No 17-2018 - Séance du 25 juin 2018 - Orale**

**Préavis 20/2017 - Densification de la zone d'activité Rio-Gredon**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans sa séance du 8 décembre 2017, le conseil communal acceptait la demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'étude de densification de la zone industrielle du Rio-Gredon. Cette étude prévoit, outre la densification proprement dite, la création d'un DP (Domaine Public) qui viendrait à la fois remplacer et élargir la servitude de passage public existante.

Le 12 janvier 2018, le SPECO en coordination avec le SDT attirèrent notre attention sur la nécessité de présenter, lors de la mise en circulation du PPA auprès des services cantonaux, non seulement les conventions nécessaires avec les propriétaires concernés, mais aussi un dossier technique d'avant-projet de réalisation de la route projetée afin d'en démontrer la faisabilité. Ces travaux complémentaires nécessitent aussi l'étude du réaménagement des deux carrefours aux extrémités de la Rte Industrielle, soit la nouvelle sortie Nord-Est à l'arrêt de bus des Grangettes et le débouché existant sur le chemin Pré-Au-Blanc, ainsi que la création d'un trottoir franchissable.

De plus, il est considéré comme nécessaire de prévoir la possibilité d'une mise à l'enquête coordonnée du PPA de densification et du projet routier en établissant le projet routier définitif après intégration des remarques des services à l'avant-projet.

Ces deux études complémentaires génèrent des coûts de CHF 99'249.- TTC sur lesquels le Canton nous a d'ores et déjà accordé en date du 24 mai 2018 une subvention complémentaire à fonds perdus de CHF 30'000.-. Comme pour le préavis 20/2017, ce montant comprend une réserve de 10% pour divers et imprévus.

Afin d'éviter de retarder l'étude de densification qui revêt, on le rappelle, une certaine urgence pour au moins une entreprise, la municipalité a décidé de valider ces mandats complémentaires sans présenter un préavis supplémentaire à ce stade qui n'aurait pu être traité que fin septembre. Ces études complémentaires seront intégrées au futur préavis de réalisation des travaux.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay

Le Secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 18 juin 2018

M. Dominique Epp, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal